

La carrière militaire de Joseph Nicollet Pièces à conviction... transcrites

Joseph Nicollet arrive dans l'Armée de l'Empire, simple soldat, en 1808. Allemagne, Espagne... Les guerres incessantes de l'Empire vont lui permettre une progression rapide.

Jun 1810 Proposition au grade de sous lieutenant

10^e Rgt d'Infanterie légère

Mémoire de proposition à un emploi de s. lieutenant en faveur de M. Nicollet Joseph né à Chambéry départ^t du Mont-Blanc

Proposition	Services de campagne	
Le Sr Fougues Lieutenant étant passé dans un bat ^{on} auxiliaire,	Arrivé au Corps	le 16 fév. 1807
je propose pour le remplacer le Sr Nicollet adjudant sous off	Fourrier le	6 mai 1807
Cherbourg le 1 ^{er} juillet 1810	Sergent le	24 janvier 1808
Le Colonel ...	Sergent-Major le	21 mai 1809
	Adjudant sous-off.	21 mai 1809

Mars 1811, Proposition au grade de sous lieutenant

10^e Rgt d'Infanterie légère

Mémoire de proposition à un emploi de s. lieutenant en faveur de
M. Nicollet Joseph Adjudant sous-off. né le 6 juin 1787 à Chambéry Mont-Blanc

Proposition	Services de campagne	
Le Sr Vinand Lieutenant ... ss lieutenant au Régiment	Entré au service	le 16 fév. 1807
le 3 mai 1810 étant mort au mois de juin dernier	Fourrier le	6 mai 1807
Je propose pour le remplacer M. Nicollet Joseph adjudant ss off	Sergent le	24 janvier 1808
Ce sous off. est au dépôt où la place est vacante	Sergent-Major le	21 mai 1809
le 20 mars 1811. Le Colonel ...	Adjudant le	13 juin 1809

décembre 1811, Proposition au grade de ss lieutenant

10^e Rgt d'Infanterie légère

Mémoire de proposition à un emploi de sous lieutenant faite en exécution du décret du 14 oct 1811
en faveur de M. Nicollet Joseph Adjudant sous-off. né le 6 juin 1787 à Chambéry Mont-Blanc

Service	Campagne et blessures	
Entré au service	le 16 fév. 1807	
Fourrier le	6 mai 1807	a fait la campagne de 1808 à l'armée d'Allemagne
Sergent le	24 janvier 1808	
Sergent-Major le	21 mai 1809	
Adjudant sous-officier le	18 juin 1809	

Certifié véritable par les Membres du Conseil d'administration

mars 1813, Proposition au grade de sous Lieutenant

10^e Rgt d'Infanterie légère

Mémoire de proposition à un emploi de sous lieutenant en faveur de
M. Nicollet Joseph Adjudant sous-off. né le 6 juin 1787 à Chambéry Mont-Blanc

Proposition	Service	
M. Lyon sous lieutenant ayant été proposé à un emploi de	Entré au service	le 16 fév. 1807
lieutenant , s'il est accepté, une place vacante dans la	Fourrier le	6 mai 1807
Compagnie de Voltigeurs du 1 ^{er} Bataillon	Sergent le	24 janvier 1808
Je propose pour occuper cette place le Sr. Nicollet adjudant sous	Sergent-Major le	20 mai 1809
officier recommandable par son instruction, son zèle, sa tenue	Adjudant sous-officier le	18 juin 1809
et par sa bonne conduite		

Canale... le 26 mars 1813
Le Colonel du régiment

Campagnes

A fait les campagnes de 1808-1809 à l'armée
d'Allemagne, passé de 1812 et de 1813 à l'armée
d'Aragon en Espagne
Certifié véritable d'après le registre

sept 1813, Proposition au grade de Lieutenant

1^{er} Rgt d'Infanterie légère - Mémoire de proposition à un emploi de lieutenant en faveur de M. Nicollet Joseph sous lieutenant. né le 6 juin 1787 à Chambéry département du Mont-Blanc

Motif de la Proposition	Services et Campagnes
M. Goore lieutenant ayant été nommé Capitaine	Entré au service le 16 fév. 1807
... corps le 15 juin 1813 a laissé son emploi vacant ... la 3 ^e Compagnie du 2 ^e Bat ^{on}	Fourrier le 6 mai 1807
Je propose à son remplacement M.. Nicollet sous lieutenant recommandable par son autorité, son zèle et son instruction	Sergent le 24 janvier 1808
	Sergent-Major le 21 mai 1809
	Adjudant ss officier le 18 juin 1809
	Lieutenant le 15 mai 1813
Sabadell... 2 sept 1813 - Le Colonel	A fait les campagnes de 1808-1809 à l'armée d'Allemagne, 1812 - 1813 en Espagne à l'armée d'Aragon
	Certifié véritable d'après les registres Sabadell le 2 sept 1813, le Colonel du Régiment

janvier 1814, Promotion au grade d'adjudant major

Copie Quartier Général à Gironne le 1^{er} janvier 1814
Armée Impériale Je vous prévient avec plaisir, monsieur Nicollet, Lieutenant au 1^{er} Léger qu'en vertu du décret d'Aragon rendu le 22 nov par l'Empereur qui m'autorise à pourvoir aux places vacantes, je vous ai nommé provisoirement adjudant major dans votre régiment.
, je vous ai nommé La présente vous tiendra lieu de brevet provisoire jusqu'à ce que S.E. le Ministre de la Guerre vous ait fait connaître que par décret de S.M.I. vous êtes confirmé dans cette nomination provisoire.
Signé Le M^{al} Duc d'Albufera

à M. Nicollet Adjudant major au 1^{er} Rég^t d'Infant^{ie} Légère

Changement de régime : le régiment de Joseph nicollet est devenu le Régiment du Roi Infant^{erie} légère le 1^{er} juin 1814. Sa carrière militaire se bloque : il bataille cependant pour obtenir la reconnaissance de ce grade de Capitaine, dont il a occupé l'emploi, et qu'il pense lui être dû.

mars 1815, Capitaine ? Demande de validation de grade

Nicollet adjudant major au traitement de réforme à Saint Maximin ¹ (Isère)
à Son Excellence le Ministre de la Guerre, Pair de France

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur en 1815 et en 1816 de réclamer plusieurs fois à S.E. le Ministre votre prédécesseur, pour obtenir ma confirmation de Capitaine ; n'ayant reçu aucune réponse à cet égard, et n'ayant pas voulu rétrograder pour ne pas y éprouver le désagrément d'être sous les ordres des officiers que j'avais commandés pendant 21 mois consécutifs, j'ai été forcé d'accepter provisoirement un traitement de réforme.

J'ai appris que plusieurs de mes collègues qui se trouvaient dans le même cas que moi, entre autres M. Charles, adjudant major de Grenoble, ont obtenu de Votre Excellence leur promotion de Capitaine.

Je viens donc la supplier de me faire expédier mon brevet et de me remettre en activité, attendu que je n'ai été placé en réforme que parce que l'on n'a pas voulu m'employer pour mon grade.

Pour mettre Votre Excellence à même de juger la légitimité de ma réclamation, j'ai l'honneur de lui [joindre] ci incluse copie de l'état de mes services, elle verra que j'ai été nommé adjudant major le 4 décembre 1813, ... confirmé par Son Excellence le Maréchal ... qui avais alors pouvoir de [nommer dans] son armée ; que j'ai été [ensuite] en activité comme adjudant major en 1814 au Régiment du Roi infanterie légère, que j'ai servi jusqu'au 24 septembre 1815 jusqu'au Licenciement dudit Régiment.

du 4-12- 1813 au 4-12-1814	1 - / - /
du 4-12- 1814 au 24-9-1815	/ - 9 - 20
total	1 - 9 - 20

Il ne faut que 18 mois d'activité de grade d'adjudant major pour être Capitaine, et j'en ai 21, et 20 jours.

À supposer que l'on ne me fit pas compter les 100 jours d'interruption ², ce qui serait absurde, parce que, quel que soit le chef d'un gouvernement, les services d'un militaire ne doivent pas cesser de compter.

¹ **Saint-Maximin** est un regroupement de hameaux positionnés sur la rive sud-est du Bréda, au-dessus de ses gorges, et à l'est de Pontcharra : Joseph Nicollet est donc déjà présent dans les environs de Pontcharra.

² **Les Cent Jours** constituent le dernier épisode du 1^{er} Empire, du retour de Napoléon 1^{er} dans Paris (20 mars 1815) à sa 2^{ème} abdication (22 juin 1815).

J'aurais encore 18 mois et 10 jours d'activité d'adjudant major.

J'ose donc espérer que Votre Excellence daignera accueillir favorablement ma demande, et qu'elle me fera expédier le plus tôt possible mon brevet.

*J'ai l'honneur d'être avec un profond respect de Votre Excellence,
Monseigneur, votre humble et très obligé serviteur.*

Saint Maximin le 20 mars 1815

Nicollet

1815 - États de services

1^{er} Rgt d'Infanterie légère - état de Services et de Campagnes de

M. Nicollet Joseph Capitaine, né le 11 février (sic) 1787 à Chambéry ex département du Mont-Blanc

Services		Campagnes
Soldat au 10 ^e Léger le	le 16 fév. 1807	
Fourrier le	6 mai 1807	
Sergent le	24 janvier 1808	A fait les campagnes de 1808-1809 à l'armée
Sergent-Major le	21 mai 1809	d'Allemagne, 1812 et 1813 à l'armée d'Aragon
Adjudant ss officier le	18 juin 1809	en Espagne, 1814 et 1815 en France
Passe au 1 ^{er} Léger le	1 ^{er} mai 1812	
Sous Lieutenant le	15 mai 1813	
Lieutenant le	9 sept 1813	
Adjudant major le	4 déc. 1813	
Passé au Régiment du Roi Infant ^{erie} légère le	1 ^{er} juin 1814	
Capitaine adjudant major le	4 juin 1815	
Licencié le	24 sept 1815	

Signé ... - Certifié conforme à l'original

Le Régiment du Ri est licencié le 24 septembre 1815. Joseph Nicollet est demi-solde à Belley

Il tente toujours d'obtenir confirmation du grade de Capitaine. Et il songe à prendre sa retraite de militaire à Pontcharra.

sept 1815, une promotion en peine de confirmation

Chambéry, le 22 novembre 1815

Bureau de l'infanterie

Nicollet, adjudant major à l'ex 1^{er} Léger

À Son Excellence le Ministre de la Guerre

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que j'ai été nommé adjudant major le 4 décembre 1813 par Son Excellence le Maréchal Duc d'Albufera qui était alors autorisé à nommer aux places vacantes. Je joins ici copie de cette nomination.

D'après le règlement, au bout de 18 mois d'activité de service, le Lieutenant adjudant major devient Capitaine ; ayant été continuellement présent sur les armes et depuis ma nomination au 1^{er} Léger devenu ensuite régiment du Roi, Infanterie légère jusqu'au 23 septembre dernier que le corps a été licencié, ce qui fait 21 mois au lieu de 18,

Je viens supplier Votre Excellence de me faire expédier le plus tôt possible ma confirmation de capitaine, n'en ayant point reçu pendant l'inter règne.

J'ai l'honneur d'être avec respect, de Votre Excellence, Monseigneur,

Le très humble et très obéissant serviteur,

Nicollet

janvier 1816, vivre à Pontcharra ? Attestation du maire écriture difficile, lecture douteuse

Nous, Maire de la commune de Pontcharra, certifions que M. Joseph Nicolet, adjudant major à l'ex Rt d'infanterie légère que, pour être le plus à portée d'entretenir des relations de famille qui réside, soit aux environs de notre commune ... du royaume de France et celui de Savoie, il est dans l'intention de placer son domicile dans notre commune dès ce moment, et ce, pour y jouir d'après sa déclaration, qu'il ... de sa demi solde jusqu'au moment de son incorporation dans une région quelconque où il plaira à Sa Majesté le Roi de France de l'y appeler ; et d'après ses désirs qu'Il nous a manifesté d'y être incorporé.

En foi de quoi nous avons [audit] sieur Nicolet délivré le présent,

Le maire à Pontcharra, le 17 du mois de janvier mets-lui 1816. Le Maire (signature)

Le présent [n'a pu] être revêtu du sceau, attendu que la mairie n'en possède pas. (signature)

Nous, juge de paix du canton de ... certifiant que la signature et l'écriture du certificat est du sieur [Sachet], et qu'il est tel qu'il se qualifie. Ce 17 janvier 1816. Le juge de paix (signature)

janvier 1816, demande d'autorisation de résidence

Belley, le 26 janvier 1816

Nicollet adjudant major ex Régiment du Roi, infanterie légère, en demi solde à Belley, département de l'Ain,
À Son Excellence le Duc de Feltre, le Ministre de la Guerre,

Monseigneur,

Mes proches parents résidant dans la commune de Pontcharra, département de l'Isère, et dans celle environnante, et ayant quelque petite propriété dans la commune de Leyssaud, qui appartient maintenant au roi de Sardaigne, et qui est à un quart d'heure de Pontcharra,

Je viens supplier Votre Excellence de m'autoriser à établir mon domicile dans cette dernière commune, et d'y toucher mes 4/5 de solde.

Je joins ici le certificat du maire de Pontcharra qui constate ce que j'ai l'honneur de représenter à Votre Excellence.

Cette faveur que je prie Votre Excellence de m'accorder, me mettraient à même de subsister plus facilement, vu que je serai chez mes parents, et que je me trouverai en outre à portée de surveiller mes petites propriétés.

J'ai l'honneur de supplier Votre Excellence de daigner prendre ma demande en considération, et de me faire connaître le plus tôt possible la décision qu'elle aura prise à mon égard.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Monseigneur,

de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur,

Nicollet

Chez madame Mollet à Belley (Ain)

février 1816, demande d'autorisation de résidence

On demande de nouveau l'autorisation de changer de département
et de jouir de la demie solde à Poncharra (Isère)

Cette autorisation est demandée par le préfet et le général commandant ... département

Belley, le 25 février 1816

Nicollet adjudant major à l'ex Rég^t du Roi infanterie légère en demi activité à Belley département de l'Ain,
À Son Excellence le duc de Feltre, Ministre de la Guerre,

Monseigneur,

Par ma lettre du 26 janvier dernier, j'ai eu l'honneur de représenter à Votre Excellence que j'avais la plupart de mes parents dans la commune de Pontcharra département de l'Isère, et dans celles environnantes ; et j'ai eu l'honneur de la prier de m'accorder l'autorisation d'établir mon domicile audit Pontcharra et de m'y faire jouir de mes 4/5 de solde.

Votre Excellence en accordant cette autorisation qui m'est demandée par le général commandant le département, vu que je n'y suis pas né, me mettrait à même de vivre plus facilement, attendu que je serais chez des parents qui sont plus aisés que ceux que j'ai dans le département de l'Ain.

Je viens donc supplier de nouveau Votre Excellence de m'envoyer cette autorisation le plus tôt possible.

En attendant j'ai l'honneur de vous prier d'agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur,

Nicollet

avril 1816, demande d'autorisation de résidence

Belley, le 3 avril 1816

Nicollet, adjudant major à l'ex Régiment du Roi, infanterie légère, en demi activité à Belley (Ain),
À Son Excellence le duc de Feltre, Ministre de la Guerre,

Monseigneur,

Parmi mes lettres du 26 janvier et 25 février dernier, j'ai eu l'honneur de prier Votre Excellence de m'accorder l'autorisation de changer de département et de me faire jouir de mes 4/5 de solde à Pontcharra (Isère) où j'ai la plupart de mes parents ; j'ai eu en même temps l'honneur de lui représenter que cela me serait très avantageux, vu que ces derniers sont plus aisés que ceux que j'ai dans le département de l'Ain. N'ayant reçu aucune réponse, je viens encore supplier Votre Excellence de me faire connaître la décision qu'elle aura prise à cet égard, et de m'envoyer ladite autorisation.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Monseigneur, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur,

Nicollet

Militaire en retraite : Joseph Nicollet peut enfin rejoindre officiellement Pontcharra, Leussaud... et Les Mollettes.

août 1816, militaire en retraite document en partie illisible (voir pièce jointe : « 1816-08- retraite »)

Le Sieur Nicollet Joseph-Maurice Lieutenant 1^{er} Rgt d'Inf^e légère, né le 11 février (sic) 1787 à Chambéry

Décision du 16 août 1816

Détail des services effectif du 24 novembre 1806 au 1^{er} ... 1816 : 8 ans, 9 mois, 6 jours

Cette solde de retraite est payable à dater du 1^{er} ... 1816

Fixation de la solde de retraite : nommé à son grade actuel le 4 juin 1815 ; à régler sur le grade de lieutenant.

Vu, bon pour [750 francs / an] (lecture douteuse)

Remarque : outre la qualité dégradée de l'image, il faut compter avec l'écriture difficile de l'employé aux écritures : à se demander si l'incertitude créée fut délibérée, pour à un document très officiel...

1816, rapport favorable des autorités

3^e division

Bureau de l'infanterie

Ministère de la Guerre

Rapport fait au Ministre

Le 1816

M. Nicollet (Joseph) adjudant major à l'ex 1^{er} régiment d'infanterie légère, en ce moment à Belley, département de l'Ain, sollicite l'autorisation pour aller fixer sa résidence à Pontcharra département de l'Isère.

Il expose que ses plus proches parents demeurent dans cette commune et celles environnantes ; qu'en outre il se trouvera à proximité de Leyssaud son pays natal, qui appartient maintenant au royaume de Sardaigne, et où il a quelques propriétés qu'il serait à même de surveiller.

M. Nicollet a joint à sa demande un certificat qui lui a été délivré par Monsieur le maire de Pontcharra, contenant la déclaration que lui a faite cet officier de l'intention où il était de fixer sa résidence dans cette commune pour se rapprocher de sa famille.

On a l'honneur de proposer à Son Excellence de vouloir bien accueillir la demande de cet officier, et de signer les lettres d'exécution qui sont ci jointes.

Le chef de bureau,

le colonel d'état-major chef de la division

1816, autorisation de changer de résidence : accordé !

Ministère de la guerre

2^e division

Bureau de l'infanterie

Le Ministre Secrétaire d'État au département de la guerre autorise Monsieur Nicollet Joseph, Lieutenant adjudant major d'infanterie, âgé de 29 ans, né à Chambéry, à fixer son domicile à Pontcharra (Isère)

Cet officier jouira dans cette résidence du traitement auxquelles il a droit.

Il la fera connaître à l'autorité militaire du département.

Il accusera réception de la présente.

Paris le 1816

À M. Nicollet L^t adj^t major à l'ex premier régiment infanterie légère, à Belley (Ain)

1816, autorisation de changer de résidence

Ministère de la guerre

3^e division

Bureau de l'infanterie

Paris, le 18

Général, j'ai l'honneur de vous adresser une autorisation de résidence pour Monsieur Nicollet Joseph, Lieutenant adjudant major d'infanterie, actuellement à Belley (Ain) je vous prie de la lui faire remettre et de m'en accuser réception.

J'ai l'honneur d'être avec parfait attachement votre très humble et très obéissant serviteur.

À M. Le général commandant la 6^e à Besançon

* * *

Ainsi, Joseph Nicollet, occupa l'emploi de Capitaine, mais au gré des changements de régime, il n'obtint pas le brevet qui aurait officialisé son grade : sa pension fut celle de Lieutenant adjudant major d'infanterie. Mais il avait rejoint Pontcharra, et commença une deuxième vie, à la limite entre Isère et Savoie.